

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge

\*25382888\*

Déposé  
24-12-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 1009621728

**Nom**(en entier) : **GENK MOTORBIKES**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Boulevard Pasteur 15  
: 4100 Seraing**Objet de l'acte :** ANNEE COMPTABLE

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le vingt-trois décembre.

Devant Nous, Maître Michel HUBIN, Notaire à la résidence de Liège (2ème Canton).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée « GENK MOTORBIKES », ayant son siège à 4100 Seraing, Boulevard Pasteur, 15, inscrite au Registre des Personnes Morales de Liège sous le numéro 1009.621.728.

Société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Michel HUBIN, Notaire à Liège, en date du 22 mai 2024, publié aux Annexes du Moniteur belge du 27 mai suivant sous le numéro 24399856, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

**Bureau.**

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur VALENTINY Alexandre, ci-après mieux qualifié.

Le président exercera également le rôle de secrétaire et de scrutateur.

**Composition de l'assemblée.**

Est présent l'actionnaire unique à savoir la société à responsabilité limitée VD HOLDING, ayant son siège à 4000 Liège, Quai Timmermans, 15, inscrite au registre des Personnes Morales de Liège, division Liège, sous le numéro TVA BE0757.634.732 :

Ici représentée par ses deux administrateurs à savoir :

- la société à responsabilité limitée AVGM, ayant son siège à 4122 Neupré, rue Strivay, 3, inscrite au registre des Personnes Morales de Liège, sous le numéro TVA BE0647.767.285, elle-même représentée par son représentant permanent, Monsieur VALENTINY Alexandre, domicilié à 4122 Neupré, rue Strivay, 3, nommée à cette fonction aux termes d'un acte reçu par Maître Michel HUBIN, Notaire à Liège, en date du vingt-huit octobre deux mille vingt, publié aux annexes du Moniteur belge du trois novembre suivant, sous le numéro 20352413 ;

- La société à responsabilité limitée DELBECQ MOBILITY MANAGEMENT, ayant son siège à 4000 Liège, rue du Général-Bertrand, 15, inscrite au registre des Personnes Morales de Liège, sous le numéro d'entreprise 0715.579.787, représentée par Monsieur VALENTINY Alexandre, prénommé, en vertu d'une procuration sous signature privée en date du 23 décembre 2025, ci-annexée.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Titulaire des cent (100) actions, ainsi qu'elle le déclare.

**Exposé de Monsieur le Président.**

Monsieur le Président expose et prie le Notaire soussigné d'acter que :

La présente assemblée a pour ordre du jour de prolonger le premier exercice social.

**Convocations et quorum.**

Il résulte de la liste de présence constatée ci-avant que l'actionnaire unique est valablement représenté et que, par conséquent, il n'y a pas lieu de justifier de l'accomplissement des formalités de convocation.

**Constatation de la validité de l'assemblée et délibération.**

L'exposé de Monsieur le Président est vérifié et reconnu exact par l'assemblée et celle-ci se déclare valablement constituée et apte à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

**Décision de l'assemblée générale**

L'actionnaire unique déclare que lors de l'assemblée générale du 22 mai 2024, qui a suivi la constitution de la société GENK MOTORBIKES, il a été précisé ce qui suit :

*« Le premier exercice social débutera ce jour et finira le 31 décembre 2024.*

*La première assemblée générale ordinaire aura donc lieu au mois de juin 2025 ».*

L'actionnaire unique déclare que contrairement à ce qui a été stipulé ci-dessus, le premier exercice social se clôturera le 31 décembre 2025 au lieu du 31 décembre 2024.

La première assemblée générale ordinaire aura donc lieu au mois de juin 2026.

**IDENTIFICATION DU COMPARANT – CERTIFICAT D'ETAT CIVIL.**

Le Notaire soussigné certifie avoir vérifié l'identité préindiquée du comparant et son état civil au vu de sa carte d'identité.

Les nom, prénoms, lieu, date de naissance et domicile du comparant sont en outre certifiés par le Notaire instrumentant au vu des pièces requises par la loi.

**CLOTURE.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Droit d'écriture.**

Le droit d'écriture s'élève à cent euros (100,00 €) sur déclaration par le Notaire HUBIN, soussigné.

**DONT PROCES-VERBAL.**

Fait et passé à Liège, en l'Etude (2ème Canton) – date que dessus.

Après lecture intégrale et commentée, l'actionnaire unique, dûment représenté, a signé avec Nous, Notaire.